

MATÉRIELS ET ÉLÉMENTS APPORTÉS DE LA MAISON

Matériels fournis par les parents pour les poupons

Les articles suivants sont nécessaires pour le bien être de votre enfant au service de garde. Prendre note que les foulards et chaussures fait avec matériaux de style "cros" et sandales style "flip flop" sont interdits au CPE pour des raisons de sécurité:

Pour les poupons :

- Photo de l'enfant
- Lait maternisé (si applicable)
- Biberons et/ou verre à bec
- Purées en pot (si nécessaire)
- Une suce qui restera à la pouponnière (s'il y a lieu)
- Une couverture pour la sieste (doudou de l'enfant)
- Des vêtements de rechange
- Des souliers pour l'intérieur avec semelles qui ne marquent pas le plancher, et qui resteront au CPE.
- Couches jetables, culottes d'entraînement
- Piqué plastifié pour le changement de couche (Luskville)
- Crème à base d'oxyde de zinc pour le siège

Tous ces articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.

À cause des risques d'allergies, il est important que l'introduction de nouveaux aliments dans la diète des poupons se fasse d'abord à la maison.

Matériels fourni par les parents pour les enfants de 18 mois et plus

Pour les enfants de plus de 18 mois :

- Photo de l'enfant
- Des vêtements de rechange
- Des souliers pour l'intérieur avec semelles qui ne marquent pas le plancher, et qui resteront au CPE.
- Une couverture pour la sieste (doudou de l'enfant)
- Couches jetables, culottes d'entraînement
- Piqué plastifié pour le changement de couche (Luskville)
- Culottes d'entraînement si besoin

Tous les articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.

Le CPE n'est pas responsable des objets ou autres qui sont perdus, détruits ou autres.

Jouets et friandises apportés de la maison

Le CPE ne favorise pas que l'enfant apporte des jouets de la maison au service de garde, sauf pour une journée « spéciale » spécifique à cet effet. Les friandises, gommages à mâcher, les bonbons sont aussi interdits au service de garde.

